

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institutions et vie
politique

Sous matière : Désignation
de représentants

OBJET :
**DESIGNATION DES
REPRESENTANTS A
L'ASSEMBLEE
GENERALE DE
L'ADIL (AGENCE
DEPARTEMENTALE
D'INFORMATION
SUR LE
LOGEMENT)**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPALX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 03.07.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 03.07.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **21 JUIL. 2020**

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme SANTINI Delphine donne procuration à Mme BOURREL Marie-Claude,
Mme GRANIER Présillia donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme GAIANI Audrey donne procuration à M. PERLES Bruno,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Aude (ADIL). Cette association regroupe des juristes spécialisés dans le droit du logement et de l'urbanisme. Elle apporte des conseils et des informations juridiques en faveur des particuliers, des professionnels et des collectivités.

Conformément aux statuts de l'ADIL, la Commune, en tant que membre actif, doit être représentée au sein à l'Assemblée générale de l'ADIL par un membre du Conseil Municipal.

Il convient de procéder à la désignation de ce représentant pour cette instance.

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes pour représenter la Commune :

- Membre Titulaire : M. DEMANGEOT François
- Membre suppléant : M. RATABOUIL Michel

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE

MAINTIENT l'adhésion à l'ADIL pour l'année 2020,

DESIGNE M. DEMANGEOT François, en qualité de titulaire et M. RATABOUIL Michel, en qualité de suppléant, pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'ADIL de l'Aude.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 juillet 2020.

Ampliation faite le :
17 JUIL. 2020
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
16 JUIL. 2020
Par publication le :
21 JUIL. 2020
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,

Patrick MAUGARD